

Département
Alpes de Haute Provence



Commune de Champtercier

DECISION : N° DE_01_2024

EMBELLISSEMENT DU CENTRE ANCIEN DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET HUMIDES - Demande de subventions

Le maire de la commune de Champtercier,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° **DE_2020_030 en date du 9 juin 2020** au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

Article 1 : La commune sollicite des subventions pour l'embellissement du centre ancien dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides selon le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Dossier DETR 2024 (montant HT)
Aménagement de surface	392 000 €
Réseaux secs	50 603 €
TOTAL HT	442 603 €

FINANCEMENT :

DETR 2024	Montant	200 000 €
	Taux	45%
Subvention "nos communes d'abord" 2024	Montant	15 000 €
	Taux	4%
FODAC 2024	Montant	10 894 €
	Taux	2%
AUTOFINANCEMENT	Montant	227 603 €
	Taux	49%
TOTAL H.T.		442 603 €

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Champtercier le 26 mars 2024

Le Maire
RF
Préfecture de Digne les Bains
Antoine ARENA

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/03/2024
004-210400479-20240326-DE_01_2024-A

